

L'examen du permis de conduire de la catégorie BE Critère 2.2

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 08 05 87 21

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros — SIRET : 880 509 922 00014 — Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : en cours

L'examen du permis de conduire de la catégorie BE Critère 2.2

L'examen du permis de conduire catégorie BE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

la première : hors circulation

la deuxième : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (ci-après nommé IPCSR).

L'évaluation par l'IPCSR est basée sur des textes rélementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

Pendant cet examen, l'IPCSR évalue la capacité à la conduite du candidat, et notamment :
L'objectif de l'épreuve hors et en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Le déroulement de l'examen du permis de conduire catégorie BE

Déroulement de l'épreuve

L'examen est composé de deux épreuves qui se déroulent le même jour.

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 08 05 87 21

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros — SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : en cours

1. La première : hors circulation

la deuxième : en circulation

Phase hors circulation

Son contenu :

- vérifications courantes de sécurité
- attelage — dételage
- interrogation orale
- exercice de maniabilité, tiré au sort, en marche arrière sur 100 mètres, selon un tracé sinueux déterminé et balisé par des piquets.

La durée de cette épreuve est de 30 minutes par élève.

Phase en circulation

Son objectif est de vérifier que le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris. A ce titre, elle est considérée comme essentielle.

Pour accéder à l'épreuve en circulation, d'une durée de 30 minutes, il faudra avoir réussi l'épreuve hors circulation.

La communication du résultat de l'examen du permis de conduire

Le résultat de l'examen pratique n'est pas communiqué par l'IPCSR à l'issue de l'examen. L'annonce de ce résultat est différée et consultable sur internet après 48 heures minimum à l'adresse suivante : www.securite-routiere.gouv.fr

1^{er} cas, le résultat est favorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour connaître la procédure afin d'obtenir son titre du permis de conduire.

2^e cas, le résultat est défavorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour suivre une formation complémentaire. L'établissement s'engage à présenter de nouveau l'élève dans les meilleurs délais, en fonction des places disponibles et son niveau de compétence.

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 08 05 87 21

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : en cours